



Direction générale de la santé

Paris, le 18 février 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création du site internet « Soutien à la parentalité, interventions précoces »

Depuis quelques années, les interventions précoces et le soutien à la parentalité sont au cœur des politiques en faveur de l'enfance et de la famille. Dès l'annonce d'une grossesse et tout au long de la vie d'un enfant ou d'un adolescent, il peut être nécessaire d'aider la famille pour prévenir les actes de maltraitance. Ce champ concerne un grand nombre d'acteurs et couvre une grande diversité d'interventions et de pratiques.

Le site « Soutien à la parentalité, interventions précoces », accessible à l'adresse www.interventions-precoces.sante.gouv.fr, a été créé pour apporter à tous les professionnels de la santé et de l'enfance ainsi qu'à tous ceux qui, par leur métier, sont en contact régulier avec des enfants et des familles - toutes les informations et les outils nécessaires à cette forme de prévention et de soutien aux familles.

La mise en place de ce site fait suite au rapport sur la thématique « Violence et Santé » remis au Ministre de la Santé en 2005 et aux travaux d'un comité de pilotage associant la Direction Générale de la Santé, la Direction Générale de l'Action Sociale, la Direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire, la Direction Générale de l'Education Scolaire, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Observatoire National de l'Enfance en Danger, la Défenseure des enfants et la Délégation Interministérielle à la Famille.

Le site comprend deux parties :

- une partie accessible au grand public qui présente le cadre juridique, les structures et les acteurs intervenant dans le domaine,
- une partie destinée aux professionnels qui s'adresse, non seulement à tous les professionnels de la santé et de l'enfance, mais également aux acteurs du secteur associatif amenés à participer à des mesures de soutien à la parentalité, à mettre en place des politiques, à identifier des axes de recherche. Cette partie, accessible sur simple inscription, offre une base documentaire étoffée. Il permet aux professionnels de proposer des documents, par exemple la présentation d'une action locale innovante.

Enfin, la page d'accueil du site renvoie directement vers le **119 - Allô Enfance Maltraitée** — afin de faciliter l'orientation des personnes en situation de fragilité.

Ces documents sont soumis, avant mise en ligne, à un **comité scientifique** composé d'experts nommés par un **arrêté qui a été publié le 15 février 2009** au Bulletin Officiel de la Santé de la Protection sociale et des Solidarités et **présidé par madame Annick Dumaret**. Le secrétariat en sera assuré par le bureau « Santé des populations » à la Direction Générale de la Santé.

Contact presse :

Mission information et communication : 01 40 56 42 43